



**Assemblée Générale Ordinaire
Procès verbal du 06.04.2017**

52 rue Jacques Hillairet

75012 PARIS

06.04.2017



Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ASAC du 6 Avril 2017 au 52 Rue Jacques Hillairet – 75012 PARIS

L'an deux mille dix sept, et le six avril, à douze heures, les membres de l'association ASAC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 52 Rue Jacques Hillairet, 75012 PARIS sur convocation, par courrier électronique, faite par Denis SIMON.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des membres représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Membres présents :

- M. Stéphane BLANDIN	Niort Frères Distribution
- M. Gérard CORNUT	Cornut Service
- Mme Martine GUIBAUD	SOGO
- M. Benoît MIGEON	TVI
- M. Patrick NIAY	Electro Diesel Service
- M. Stéphane RAVION	CCA
- M. Denis SIMON	ASAC
- M. Vincent TOUZANNE	COMMINGES DIESEL
- M. Robby VANDENBERGHE	GTRUCKS

membres absents et excusés :

- Mme Sylviane LEBORGNE	AUTO FORMATION QUALITE
- M. Eric LOURADOUR	Atelier Corrèzien de Freinage
- Claude PECHIODAT	LAMBERTH SATEC

Invitée présente :

- Mme Sylvie JAYLES	Déléguée Générale ASAC
---------------------	------------------------

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Denis SIMON.
Madame Sylvie JAYLES est choisie comme secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Il n'y a donc pas de quorum.



Monsieur Denis SIMON dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) Un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation ;
- 2°) La feuille de présence de l'Assemblée ;
- 3°) Le projet des résolutions qui sera soumis à l'Assemblée ;
- 4°) Le rapport moral du Président ;
- 5°) Le rapport financier du Trésorier ;

Monsieur Denis SIMON rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- ❖ Approbation du procès-verbal de la précédente AGO en date du 05/04/2016,
- ❖ Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31/12/2016,
- ❖ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et affectation du résultat,
- ❖ Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration,
- ❖ Élection des membres du Conseil d'Administration,
- ❖ Pouvoirs à donner en vue des formalités,
- ❖ Questions diverses.

Les résolutions sont alors soumises aux voix :

✓ **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le procès verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire en date du 05 Avril 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture, du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés. Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2016, font apparaître un bénéfice de 15.828 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ce bénéfice de la sorte :

Au poste « réserves/fonds associatifs », 15.828 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission des administrateurs suivants de l'association :

- « Jean-Gabriel OLIVIER »
- « Catherine VUILLEMET »

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne, pour une durée d'un an, en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- « Jean-François BERNARD »
- « Stéphane BLANDIN »
- « Gérard CORNUT »
- « Martine GUIBAUD »
- « Sylviane LEBORGNE »
- « Eric LOURADOUR »
- « Benoit MIGEON »
- « Patrick NIAY »
- « Claude PECHIODAT »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Robby VANDENBERGHE »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Denis SIMON



Le Secrétaire Général
Benoît MIGEON

